

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 03/09/2026

MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

2 Place de l'Hôtel de Ville
73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA26-23268		
Identification échantillon :	SLA2609-6207-1	Analyse demandée par : ARS DT de SAVOIE	
Doc Adm Client (1) :	ARS73		
UGE (1) :	0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE		
Nom de l'exploitant (1) :	MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE		
Nom de l'installation (1) :	ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LIEU	Type (1) : UDI	Code (1) : 000658
PSV (1) :	0000000726		
Point de surveillance (1) :	CHEF-LIEU ROCHENOIRE		
Localisation exacte :	BIG MAT. EVIER VESTINAIRES		
Département / Commune (1) :	73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE		
Coordonnées GPS du point (x,y) :	X : 45,2696466000	Y : 6,3525564000	
Nature (1) :	Eau de distribution		
Type d'eau (1) :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement (1) :	CP	Type de visite (1) : BB	Type Analyse (1) : CNP
Réception :	Réception au laboratoire le 01/09/2026 à 13h45		
Prélèvement :	Prélevé le 01/09/2026 à 10h55		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - LAUSENAZ-PIRE Justine		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont identifiées par le symbole (1).

Date de Début d'analyse 01/09/2026 13:53

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Relevé terrain				
Désinfection du point de prélèvement	Aucun	-	Relevé terrain				
Prélèvement au 1er jet	Oui	-	Relevé terrain				
Type de robinet	Mitigeur	-	Relevé terrain				
Analyses physicochimiques							
Métaux							
Cuivre total	0.002	mg/l Cu	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	2	1 #	

.../...

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 03/09/2026

Identification échantillon : SLA2609-6207-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

Doc Adm Client (1) : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	< 0.2	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

(*bv) : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7502, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Paramètre sans (*) ni (*bv) : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
Responsable Qualité



point prélevé

